

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 10 mars 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M<sup>me</sup> Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6  
M. Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
M. Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Xavier Giroux, avocat

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

---

**2026-093**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

**CONSULTATIONS PUBLIQUES — URBANISME**

---

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 377, 3<sup>E</sup> RANG — SUPERFICIE DU GARAGE ET HAUTEUR DE LA PORTE DE GARAGE**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 377, 3<sup>e</sup> Rang.

---

**2026-094**

**URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 377, 3<sup>E</sup> RANG — SUPERFICIE DU GARAGE ET HAUTEUR DE LA PORTE DE GARAGE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par M. Chad Dion, propriétaire, pour le 377, 3<sup>e</sup> rang, connu et désigné comme étant le lot 3 056 426 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone HR-145;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 février 2026 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la présente séance et de participer à la consultation publique qui a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'un garage détaché dont :

- la superficie au sol serait de 87,00 m<sup>2</sup> au lieu d'une superficie maximale de 75,00 m<sup>2</sup>;
- la hauteur de la porte de garage serait de 3,66 m au lieu d'une hauteur maximale de 3,00 m;

le tout tel qu'exigé à l'article 137 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone HR-145;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans un milieu agricole, à l'extérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté sera utilisé partiellement à des fins agricoles (remisage de machineries agricoles);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a une superficie de 3 483,90 m<sup>2</sup> et que l'occupation au sol du garage projeté de 87,00 m<sup>2</sup> correspond à une occupation de 2,5 % du terrain versus la norme édictée de 75,00 m<sup>2</sup> qui correspondrait une occupation de 2,15 % du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la superficie supplémentaire faisant l'objet de la dérogation est donc considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté sera implanté conformément à la réglementation dans le coin arrière droit du terrain, à une distance approximative de 75,00 m de la voie publique (3<sup>e</sup> Rang);

CONSIDÉRANT QUE, selon le requérant, le préjudice sérieux qu'il subirait si la demande était refusée est l'impossibilité de construire un garage répondant à ses besoins particuliers en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le Service juridique, du greffe et de l'urbanisme et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 377, 3<sup>e</sup> rang, connu et désigné comme étant le lot 3 056 426 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un garage détaché dont :

- la superficie au sol serait de 87,00 m<sup>2</sup> au lieu d'une superficie maximale de 75,00 m<sup>2</sup>;
- la hauteur de la porte de garage serait de 3,66 m au lieu d'une hauteur maximale de 3,00 m;

le tout tel qu'exigé à l'article 137 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone HR-145, et selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Marc-André Bouchard, arpenteur-géomètre, minute 1 036, révision 1, datée du 13 novembre 2025;
- Plan de construction préparé par Kim Bouchard, dessinatrice pour VSJL Architecture, dossier numéro 2023-1038, daté du 9 avril 2025.

et à condition au préalable :

- du retrait de l'abri en bois et de la remise en état de la rive du cours d'eau selon les dispositions applicables en vertu du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles*;
- du retrait du conteneur maritime.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE —  
LOT 5 432 985 — RUE DE SYDNEY — PROFONDEUR MOYENNE DU LOT**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du lot 5 432 985 sur la rue de Sydney.

---

**2026-095**

**URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT 5 432 985 —  
RUE DE SYDNEY — PROFONDEUR MOYENNE DU LOT**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière, concernant un immeuble situé sur la rue de Sydney dont la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est propriétaire, connu et désigné comme étant le lot 5 432 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone I-201;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 20 février 2026 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la présente séance et de participer à la consultation publique qui a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement du lot 5 432 985, de forme irrégulière, en vue de créer les lots 6 723 235 et 6 723 236, lesquels auraient respectivement une profondeur moyenne de 29,22 m et de 38,75 m au lieu d'un minimum de 45 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications du *Règlement n° 2025-748 de zonage* et à l'article 49 du *Règlement n° 2025-749 de lotissement* pour la zone I-201;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur du parc industriel François-Leclerc et que la dérogation mineure n'a pas d'impact les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE l'application des normes a pour effet de causer un préjudice sérieux à la Ville, consistant en l'impossibilité de lotir et de vendre une partie du lot visé (futur lot 6 723 235);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise une opération cadastrale projetée faisant l'objet d'une demande de permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Service juridique, du greffe et de l'urbanisme et les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement du lot 5 432 985, de forme irrégulière, en vue de créer les lots 6 723 235 et 6 723 236, lesquels auraient respectivement une profondeur moyenne de 29,22 m et de 38,75 m au lieu d'un minimum de 45 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications du *Règlement n° 2025-748 de zonage* et à l'article 49 du *Règlement n° 2025-749 de lotissement* pour la zone I-201 selon le plan montrant préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, dossier 260368, minute 5 474, daté du 22 février 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

---

### DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2025

Le rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2025 est déposé.

---

### DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2025-743 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 18 février au 9 mars 2026 est déposée.

---

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2026-096

---

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 FÉVRIER 2026 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 février 2026.

---

2026-097

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 11 MARS 2026 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 11 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

**AP2026-030** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments — Lots 1, 2, 8 et 9 (Appel d'offres public 94524)

**AP2026-034** Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour la relocalisation temporaire du câble souterrain de fibre optique 54-31-180 du tronçon TW-01 (PUP250093) (Dossier 95025)

**RH2026-109** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires

**AP2026-036** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2025-8078-50 pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseau (Dossier 95036)

**AP2026-048** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur en système de sécurité — Systèmes d'accès, d'intrusion et de vidéosurveillance — Lot 1 (Appel d'offres public 94510)

**AP2026-063** Adjudication d'un contrat pour le service d'une agence de sécurité — Hôtel de ville (Appel d'offres public 94574)

**CU2026-027** Entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec* relativement au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec* en 2026

**DE2026-102** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de la rue Mendel, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 492 661 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

**DE2026-103** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure de la rue Mendel, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 565 288 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

**FN2026-003** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2025

- IN2026-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1836, et dépôt du projet de règlement.
- IN2026-002** Appropriation d'une somme de 3 160 000 \$ à même le fonds général
- LS2026-008** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1840, et dépôt du projet de règlement
- LS2026-008** Appropriation d'une somme de 260 500 \$ à même le fonds général
- DE2026-010** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation pour l'année 2026 et les suivantes du programme de soutien financier aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs ainsi qu'à certains organismes habilités à faire la promotion des artères commerciales, dans le contexte du projet TramCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1828
- PA2026-013** *Règlement de l'agglomération sur la participation financière de la Ville dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et autres activités connexes de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1831
- PA2026-015** *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques de nature mixte requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1832
- PA2026-010** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfections majeures de rues et d'aménagement d'artères commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1833
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- DE2026-014** Adoption du *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du Fonds régions et ruralité* pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2028
- DE2026-083** Entente entre la Ville de Québec et le *Consortium de coopération des entreprises collectives, coopérative de solidarité*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Plan commerce 2022-2025 de la Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Bouquet de services pour les regroupements de gens d'affaires 2026-2028*
- RH2025-1197** Prise d'acte de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* concernant la modification de la clause 24.03 a) de la convention collective traitant des articles vestimentaires à *ExpoCité*
- AP2026-040** Contrat pour l'acquisition d'assises de banc — *Centre Vidéotron* (Dossier 95121)
- AP2026-059** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* numéro 2025-8078-50 pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseau pour le site d'*ExpoCité* (Dossier 95036)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

- DE2026-086** Nomination des membres des comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*
- DE2026-098** Entente entre la Ville de Québec et *Odém Solutions inc.* relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Capitale-Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Augmentation de la productivité*
- DE2026-099** Entente entre la Ville de Québec et le *Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Capitalisation du Fonds d'emprunt*
- EX2026-018** Appropriation d'un montant de 3 185 000 \$ à même la *Réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant* (réf. : R.A.V.Q. 1362)
- PA2026-021** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation Les Jardins d'Alchémilles*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec* afin de permettre la construction d'un bâtiment de 28 unités de logements sociaux et abordables situé au 545, rue Kirouac
- RH2026-108** Modification à la structure administrative du Service de protection contre l'incendie
- RH2026-126** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et Monsieur Steve Gadoury
- DE2026-074** Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Quantino — consolidation et bonification de l'offre de services pour les entreprises à forte intensité technologique*
- DE2026-085** Entente entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Renforcement et poursuite de l'accompagnement des startups en technologies propres*
- DE2026-090** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Soutien au fonctionnement et à la mission du CAMP pour 2026*
- DE2026-096** Entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Plan commerce 2022-2025* de la *Vision entrepreneuriale 2030*, pour réaliser le projet *Incubateur commercial 2026-2028*
- DE2026-124** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention pour réaliser le projet *Soutien au fonctionnement et à la mission de Québec International pour l'année 2026*
- TM2026-020** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des interventions relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux relevant de la compétence de l'agglomération de la*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

*Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1825, et dépôt du projet de règlement*

- TM2026-020** Appropriation d'une somme de 140 000 \$ à même le fonds général
- PA2026-026** Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux normes du document complémentaire applicables aux milieux hydriques et aux fortes pentes, R.A.V.Q. 1827*
- PA2026-026** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux normes du document complémentaire applicables aux milieux hydriques et aux fortes pentes, R.A.V.Q. 1827*
- TM2026-028** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la direction des voies de circulation, aux manœuvres obligatoires ou interdites à une approche d'une intersection ainsi qu'aux voies réservées aux autobus urbains, R.A.V.Q. 1830, et dépôt du projet de règlement*
- PA2026-017** Avis de motion relatif au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la soustraction de certains règlements d'urbanisme à l'examen de leur conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, R.A.V.Q. 1841, et dépôt du projet de règlement*
- DE2026-007** *Règlement sur le programme de soutien financier aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 1808*
- PA2025-224** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en œuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement et de développement durable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1815*

DE donner au conseiller du district numéro 8, M. Jacques Bouchard, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-098

#### CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — FRIPERIE ST-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Friperie St-Augustin et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 25 000,00 \$ à la Friperie St-Augustin pour l'année 2026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

**2026-099**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — RÉSIDENCE LE PORTAIL**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Résidence Le Portail et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000,00 \$ à la Résidence Le Portail pour l'année 2026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

**2026-100**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB LIONS CAP-ROUGE/ST-AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club Lions/Cap-Rouge/St-Augustin inc. et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 3 000,00 \$ au Club Lions/Cap-Rouge/St-Augustin inc. pour l'année 2026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

**2026-101**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CONSEIL DE BASSIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN (CBLSA)**

La conseillère du district numéro 4, Madame Élise Paquette, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 35 000,00 \$ au Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA) pour l'année 2026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

**2026-102**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE (OBVC)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBVC) et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 50 000,00 \$ à l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBVC) pour l'année 2026;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

**2026-103**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — ÉCOLE DES PIONNIERS — PROGRAMME NAGER POUR SURVIVRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'École des Pionniers et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 200,00 \$ au Centre de services scolaires des Découvreurs (École des Pionniers) dans le cadre du programme *Nager pour survivre* payable sur demande avec dépôt des pièces justificatives de la réalisation du programme;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

---

**2026-104**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE BMX QSA**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de BMX QSA pour la réalisation de la phase 2 du développement de la piste et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6  
APPUYÉE PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 15 000,00 \$ au Club de BMX QSA pour l'année 2026, selon l'avancement de la phase 2 du développement de la piste, soit l'élargissement à 5 m et son resurfaçage;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

**2026-105**

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — DEMANDE EN CESSATION D'USAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 227 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — 160, RUE DE SINGAPOUR — DÉPÔT À LA COUR SUPÉRIEURE**

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un logement non autorisé a été constatée au 160, rue de Singapour, situé en zone I-201;

CONSIDÉRANT QU'aucun usage résidentiel n'est permis dans la zone I-201 en vertu du Règlement n° 2025-748 de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser les avocats du Service juridique, du greffe et de l'urbanisme à déposer une demande en cessation d'usage visant le 160, rue de Singapour à la Cour supérieure et à représenter la Ville dans ce dossier;

DE puiser les fonds requis pour assumer les frais sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-106**

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — VENTE DE PARTIES DE LOTS 4 485 621 ET 4 411 515 DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

CONSIDÉRANT QU'une entreprise souhaite acquérir de la Ville un terrain vacant situé sur la rue de Liverpool, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 485 621 et une partie du lot 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville va procéder, à ses frais, à la modification cadastrale pour former un seul lot de forme plus régulière, d'une superficie totale de 7 340 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été déposée par 9517-2433 Québec inc. afin de procéder à l'achat du terrain et d'y construire un bâtiment pour des fins industrielles et/ou para-industrielles;

CONSIDÉRANT QUE toutes les clauses usuelles pour la vente d'un terrain dans le parc industriel sont comprises dans la promesse d'achat, et que l'Acquéreur s'est engagé à les respecter en signant la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT QUE l'Acquéreur autorise la Ville à maintenir son usage public du parc canin jusqu'au 31 mars 2027 ou jusqu'à ce que l'acquéreur requière le terrain pour des fins de construction sur préavis écrit de 30 jours transmis à la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2025-409 adoptée le 3 juillet 2025, considérant que le promettant acheteur s'est désisté de l'achat;

DE mandater un arpenteur-géomètre pour procéder à la modification cadastrale des lots 4 485 621 et 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de former un nouveau lot de forme rectangulaire, d'une superficie totale d'environ 7 340 m<sup>2</sup>, en front sur la rue de Liverpool;

DE transférer du domaine public au domaine privé le nouveau lot à être formé par les parties des lots 4 485 621 et 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative totale de 7 340 m<sup>2</sup>;

D'autoriser la vente du nouveau lot à être formé par les parties des lots 4 485 621 et 4 411 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie d'environ 7 340 m<sup>2</sup>, à 9517-2433 Québec inc., pour un prix total de 481 943,31 \$, plus taxes, (6,10 \$/pied<sup>2</sup>), selon les modalités prévues à la promesse d'achat jointe au sommaire;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer la promesse d'achat jointe au présent sommaire;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de vente notarié et tous les autres documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, selon des modalités substantiellement conformes à la promesse d'achat.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-107**

**TRÉSORERIE — UTILISATION ET AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) (ci-après la « Loi »), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a été créé le 5 avril 2022, suivant la résolution 2022-138, et ce, conformément aux articles de la Loi précités;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue d'une élection, le conseil doit autoriser l'utilisation des sommes disponibles à ce fonds à la hauteur du coût réel de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit affecter annuellement à ce fonds les sommes nécessaires pour la tenue de la prochaine élection générale, prévue le 4 novembre 2029;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025, le coût de l'élection a été de 237 922,07 \$ et que l'utilisation du fonds réservé est requise comme prévu au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026 un montant de 65 000,00 \$ a été prévu afin d'être affecté à ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'utiliser pour l'année 2025 un montant de 237 922,07 \$ du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

DE virer les fonds utilisés du poste budgétaire 59-140-00-002 d'un montant de 237 922,07 \$ vers le poste 03-610-00-002 pour l'année 2025;

D'affecter pour l'année 2026 un montant de 65 000,00 \$ vers le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

DE puiser les fonds requis de 65 000 \$ sur le poste budgétaire 03-610-00-002 pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-108**

**TRÉSORERIE — UTILISATION DE FONDS RÉSERVÉS — PROGRAMMES DE SUBVENTIONS, ANNÉE 2025**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-667 du 17 décembre 2024 relative à la création de fonds réservés pour le programme de subvention à la plantation d'arbres et le programme de subvention à l'adaptation de domicile;

CONSIDÉRANT le solde disponible de ces deux fonds et qu'il y a lieu d'utiliser une partie des fonds disponibles pour financer les subventions versées en 2025 dans le cadre de ces deux programmes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'utiliser, à même les soldes disponibles des fonds ci-après identifiés, pour l'année 2025, les montants suivants qui correspondent au total des subventions versées en 2025 aux citoyens :

- Fonds réservé pour le programme de subvention à la plantation d'arbres découlant du *Règlement 2023-707 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres* : Utilisation d'une somme de 10 254,16 \$, et virement de la somme au poste 03-610-00-005;
- Fonds réservé pour le programme de subvention à l'adaptation de domicile découlant du *Règlement 2024-732 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle* : Utilisation d'une somme de 2 823,09 \$ et virement de la somme au poste 03-610-00-006.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-109

#### TRÉSORERIE — CORRECTION DES NUMÉROS DE PROJET DE LA RÉSOLUTION 2024-267

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2024-267 du 21 mai 2024 relative à la libération du solde du surplus affecté par la résolution 2022-566, les numéros de projet mentionnés sont inexacts et que les numéros de projet qui auraient dû être inscrits sont PEV-I-24-04 au lieu de PEV-I-24-09 et GTP-I-24-10 au lieu de GTP-I-24-13;

CONSIDÉRANT QUE les sommes affectées aux deux numéros de projets erronés doivent être transférées vers les projets corrigés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE transférer la somme affectée de 50 755,00 \$ du projet PEV-I-24-09 vers le projet PEV-I-24-04;

DE transférer la somme affectée de 197 264,87 \$ du projet GTP-I-24-13 vers le projet GTP-I-24-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-110

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

D'autoriser un virement budgétaire de 133 618,34 \$ du poste 02-131-10-951 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement budgétaire de 133 618,34 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-111

#### **URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 140, RUE DE ROTTERDAM — MODIFICATIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 140, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant uniquement des modifications extérieures sur la façade arrière du bâtiment, selon le plan d'architecture préparé par Yannick Badeau, architecte chez Agence Spatiale, dossier numéro 2025-181, révision 3, datée du 15 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-112

#### **LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — AIDE FINANCIÈRE — BLIZZARD HOCKEY AAA DU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS — TOURNOI M17 AAA 2026**

CONSIDÉRANT QUE le Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François sera l'hôte du tournoi M17 AAA de la Ligue de Hockey d'Excellence du Québec (LHEQ) du 5 au 8 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2026, le Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François a déposé une demande d'aide financière pour des heures de glace pour la tenue du tournoi 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière équivalant à une gratuité d'un maximum de 75,25 heures de glace pour le tournoi M17 AAA de la Ligue de Hockey d'Excellence du Québec (LHEQ) prévu du 5 au 8 novembre 2026;

DE permettre au Blizzard Hockey AAA du Séminaire Saint-François d'utiliser gratuitement les locaux du Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures nécessaires à la logistique et à l'organisation du tournoi, sous réserve de leurs disponibilités.

QUE tout affichage lié au tournoi qui aura lieu dans le Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures soit soumis et approuvé préalablement par le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-113

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL ET AVIS DE CHANGEMENT AC-001 ET AC-002 — LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. — CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET LA RÉALISATION DE RÉPARATIONS PONCTUELLES — DP-2025-021**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2025-493 du 26 août 2025 relative à l'octroi d'un contrat pour le remplacement de glissières de sécurité et la réalisation de réparations ponctuelles, demande de prix n° DP-2025-021, à Les Entreprises Steeve Couture inc., pour un montant de 39 163,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les avis de changement AC-001 et AC-002 relatives à des ajouts de sections de glissières et un remplacement complet de glissière, pour un coût total de 5 527,19 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.3 du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*, toute directive de changement engendrant un dépassement de coût égal ou supérieur à 10 % de la dépense initiale du contrat doit être autorisée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'entériner les avis de changement AC-001 et AC-002 et de procéder au paiement de la facture n° 11970, émise par Les Entreprises Steeve Couture inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'entériner les avis de changement AC-001 et AC-002, d'un montant total de 5 527,19 \$, plus taxes, pour le contrat de remplacement de glissières de sécurité et la réalisation de réparations ponctuelles, demande de prix n° DP-2025-021;

D'autoriser le paiement de la facture n° 11970, datée 31 janvier 2026, d'un montant de 44 690,54 \$, plus taxes, à Les Entreprises Steeve Couture inc. pour le contrat de remplacement de glissières de sécurité et la réalisation de réparations ponctuelles, demande de prix n° DP-2025-021;

DE puiser les fonds requis sur le projet 02-320-10-521, année 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-114

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT AC-01 REV1 — MAXXUM GESTION D'ACTIFS — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION RELATIF AU RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, DES ÉGOUTS ET DE LA CHAUSSÉE — DP-2025-024**

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et de la chaussée, le 14 août 2025, demande de prix n° DP-2025-024, à Maxxum Gestion d'actifs, pour un montant de 22 350,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avis de changement AC-001 rev1 visant à ajouter des indicateurs complémentaires, lesquels impliquent notamment des analyses supplémentaires, pour un coût maximal de 5 780,00 \$, plus taxes, émis le 10 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.3 du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*, toute directive de changement engendrant un dépassement de coût égal ou supérieur à 10 % de la dépense initiale du contrat doit être autorisée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'entériner l'avis de changement AC-001 rev1 et de procéder au paiement de la facture n° 2084, émise par Maxxum Gestion d'actifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

D'entériner l'avis de changement AC-001 rev1 du 10 octobre 2025 relatif à des frais supplémentaires de 5 780,00 \$, plus taxes, dans le cadre du contrat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et de la chaussée, demande de prix n° DP-2025-024;

D'autoriser le paiement de la facture n° 2084, relative à l'AC-001, datée du 28 novembre 2025, d'un montant de 2 145,00 \$, plus taxes, à Maxxum Gestion d'actifs dans le cadre du contrat découlant de la demande de prix n° DP-2025-024;

DE puiser les fonds requis sur le poste 02-320-10-410, année 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-115

#### **TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 2 — EXCAVATION ALEX MARTINEAU INC. — CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE CONDUITE PLUVIALE (ÉMISSAIRE CÔTE-GAGNON) — APO-2025-046**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-626 du 2 décembre 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux de réfection d'une conduite pluviale (émissaire Côte-Gagnon) à Excavation Alex Martineau inc., appel d'offres public n° APO-2025-046, pour un montant de 137 227,89 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT le non-respect par l'entrepreneur des délais contractuels prévus pour l'exécution des travaux, pouvant être pénalisés pour un montant total de 29 000,00 \$, avant taxes, conformément à l'article 5.14 du devis administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de CHG Groupe conseil, gestionnaire du projet, de procéder au paiement de la facture émise par Excavation Alex Martineau, pour les travaux exécutés en date du 19 février 2026, et d'y appliquer une retenue temporaire de 29 000,00 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 4459, datée du 26 février 2026, d'un montant de 54 530,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, et moins la retenue temporaire de 29 000,00 \$, avant taxes, pour un montant total à payer de 20 077,00 \$, plus taxes, à Excavation Alex Martineau inc. pour le contrat pour la réalisation de travaux de réfection d'une conduite pluviale (émissaire Côte-Gagnon), appel d'offres n° APO-2025-046;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2026-116

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES (PELLES HYDRAULIQUES ET BOUTEURS) — APO-2026-001**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2026-01 relatif à un contrat d'approvisionnement pour la location de machineries lourdes (pelles hydrauliques et boteurs);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comporte sept lots, adjugés de façon distincte, à tous les soumissionnaires conformes, avec priorité au plus bas soumissionnaire :

- Lot 1 : Location d'une pelle hydraulique de code 1304;
- Lot 2 : Location d'une pelle hydraulique de code 1305;
- Lot 3 : Location d'une pelle hydraulique de code 1318;

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)**

- Lot 4 : Location d'une pelle hydraulique de code 1320;
- Lot 5 : Location d'une pelle hydraulique de code 1323;
- Lot 6 : Location d'un bouteur sur chenilles de code 0411;
- Lot 7 : Location d'un bouteur sur chenilles de code 0417;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions conformes pour les lots 1 et 7, deux soumissions conformes pour les lots 2, 3, 4 et 5, une soumission conforme pour le lot 6, ainsi que deux soumissions non conformes pour ce même lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
 ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour la location de machineries lourdes (pelles hydrauliques et bouteurs), appel d'offres n° APO-2026-001, à compter de la date d'adjudication, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2027, conformément à la demande publique de soumissions n° 20114905, pour les lots 1 à 7, aux soumissionnaires conformes suivants et selon l'ordre de priorité établi au tableau ci-dessous, pour un montant maximal total de 95 000,00 \$, avant taxes, pour l'ensemble des lots :

<b>Lot 1 : Location d'une pelle hydraulique de code 1304</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix avant-taxes (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Location d'équipement Battlefield	8 070,00 \$
2	Les Entreprises Lou-Vil inc.	8 950,00 \$
3	9488-1695 QUÉBEC inc.	11 400,00 \$
<b>Lot 2 : Location d'une pelle hydraulique de code 1305</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Location d'équipement Battlefield	8 070,00 \$
2	Les Entreprises Lou-Vil inc.	8 950,00 \$
<b>Lot 3 : Location d'une pelle hydraulique de code 1318</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Toromont Cat	13 227,00 \$
2	Les Entreprises Lou-Vil inc.	17 800,00 \$
<b>Lot 4 : Location d'une pelle hydraulique de code 1320</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Toromont Cat	16 435,00 \$
2	Les Entreprises Lou-Vil inc.	19 925,00 \$
<b>Lot 5 : Location d'une pelle hydraulique de code 1323</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Toromont Cat	17 593,00 \$
2	Les Entreprises Lou-Vil inc.	22 250,00 \$
<b>Lot 6 : Location d'un bouteur sur chenilles de code 0411</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Les Entreprises Lou-Vil inc.	12 287,00 \$
<b>Lot 7 : Location d'un bouteur sur chenilles de code 0417</b>		
<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prix (sous-total pour une unité de chaque item)</b>
1	Les Entreprises Lou-Vil inc.	14 620,00 \$
2	Toromont Cat	19 864,00 \$
3	Équipement St-Germain inc.	20 303,00 \$

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-516 et sur les projets réalisés à l'interne, au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-117**

**TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS — DP-2026-005**

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2026-005 visant la conclusion d'un contrat de services pour la réalisation d'une campagne de mesure de débits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services pour la réalisation d'une campagne de mesure de débits, conformément à la demande de prix n° DP-2026-005, à Can-Explore inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 18 février 2026, pour un montant de 30 425,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 31 942,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-25-05;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-118**

**TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES POUR DES ÉQUIPEMENTS D'HIVER — DP-2026-006**

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2026-006 visant la conclusion d'un contrat pour la fourniture de pièces pour des équipements d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de pièces pour des équipements d'hiver, conformément à la demande de prix n° DP-2026-006, à Robitaille Équipement inc., à compter de la date d'octroi, jusqu'au 31 mai 2027, selon les prix de son offre datée du 16 février 2026, pour un montant maximal de 80 000,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds sur les postes budgétaires suivants, selon les besoins :

- 02-320-10-649;
- 02-320-10-640;
- 02-330-10-640.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-119**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES**

**RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) — PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT AU PARC RIVERAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (ci-après « PAFIRSPA »).

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain sont admissibles au volet 2 du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉE PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et la présentation du projet de réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

DE s'engager, si la Ville obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE désigner M. Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au projet de réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-120**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) — PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (ci-après « PAFIRSPA »);

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au Centre sociorécréatif Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique sont admissibles au volet 1 du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et la présentation du projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au Centre sociorécréatif Delphis-Marois au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

DE s'engager, si la Ville obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder

de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE désigner M. Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au Centre sociorécréatif Delphis-Marois.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-121**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) — PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTISPORTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (ci-après « PAFIRSPA »).

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une surface multisports;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'une surface multisports sont admissibles au volet 1 du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et la présentation du projet d'aménagement d'une surface multisports au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

DE s'engager, si la Ville obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

De désigner M. Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'une surface multisports.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-122**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 29 — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 29, émis par Construction Durand inc. pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 8298, datée du 31 janvier 2026 d'un montant de 340 399,06 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc. pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-123**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT NO 7 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA FALAISE — APO-2025-015**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-272 du 6 mai 2025 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'exécution de travaux relatifs à l'aménagement du parc de la Falaise à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2025-015, pour un montant de 1 472 585,78 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de BC2 Groupe Conseil inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du septième décompte émis par Groupe Relief inc. pour les travaux effectués en date du 4 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8  
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5901, datée du 9 février 2026, d'un montant de 62 498,98 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc. pour le contrat de construction pour l'exécution de travaux relatifs à l'aménagement du parc de la Falaise, appel d'offres n° APO-2025-015;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2026-124**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELATIFS AU PROLONGEMENT DES SENTIERS ET À L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT SECONDAIRE AU PARC RIVERAIN — APO-2025-016**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-315 du 20 mai 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au Parc Riverain à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2025-016, pour un montant de 214 160,32 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-674 datée du 16 décembre 2025 visant à appliquer une retenue temporaire à titre de pénalités au montant de 18 800,00 \$, avant taxes, sur le prochain paiement;

CONSIDÉRANT les montants réclamés par l'entrepreneur en lien avec les directives de changement DC-AP-03 et DC-AP-05, d'un montant total de 19 727,62 \$, plus taxes;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 (SUITE)

CONSIDÉRANT l'item 2.1 — déboisement, essouchement et essartement facturé par l'entrepreneur dans le décompte n° 3 d'un montant de 648,64 \$, plus taxes, qui représente des quantités supplémentaires non approuvées par l'autorité compétente à la Ville et qui devra être présenté en réclamation par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de Opaysage Architectes paysagistes, gestionnaire du projet, d'accepter les montants réclamés liés aux directives de changement DC-AP-03 et DC-AP-05 et de procéder au paiement du troisième décompte émis par Groupe Relief inc. pour les travaux effectués au 24 novembre 2025, en y appliquant la retenue temporaire ci-devant mentionnée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de soustraire du paiement du troisième décompte le montant de 684,64 \$ lié à l'item 2.1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

ET RÉSOLU :

D'accepter les montants réclamés liés aux directives de changement DC-AP-03 et DC-AP-05, pour un montant total de 19 727,62 \$, plus taxes, dans le cadre du contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au Parc Riverain, appel d'offres n° APO-2025-016;

D'autoriser le paiement de la facture n° 5897, incluant les montants réclamés liés aux DC-AP-03 et DC-AP-05, datée du 31 décembre 2025, d'un montant de 16 000,73 \$, plus taxes, moins la somme de 648,64 \$ plus taxes (item 2.1 à être traité en réclamation), pour un montant de 15 352,09 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, pour un montant de 13 816,88 \$, plus taxes, et moins une pénalité temporaire du même montant, pour un montant total à payer de 0 \$, à Groupe Relief inc. pour le contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au Parc Riverain, appel d'offres n° APO-2025-016;

D'appliquer le solde de la pénalité temporaire, soit un montant de 4 983,12 \$ sur un prochain paiement;

D'autoriser un virement budgétaire de 20 711,54 \$ du poste 02-715-10-522 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement budgétaire de 20 711,54 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet PEV-I-25-02;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-25-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

---

#### 2026-125

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2026-761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2026-761 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 36.

*Signé*

---

Sylvain Juneau, maire

*Signé*

---

Marie-Josée Couture, greffière